



Le ministre camerounais des Enseignements secondaires a annoncé le lancement du processus de régularisation des arriérés de salaire, dûs à des enseignants du cycle secondaire, et qui ont pris service entre 2012 et 2018.

L'information a été donnée dans un discours prononcé, à l'occasion de la célébration de la journée des enseignants, mais n'apporte pas davantage de précisions sur les délais ni les conditions dans lesquelles vont se dérouler cette opération.

Début février 2018, un collectif d'enseignants regroupant 5000 d'entre eux, a manifesté contre cette situation. En réponse ils ont obtenu les assurances du gouvernement que l'affaire serait réglée rapidement.

Sortis de l'école, les enseignants au Cameroun prennent fonction désormais, avec une avance de solde représentant jusqu'à 1/3 du principal salaire. C'est au bout d'une certaine période que leur est reversée la partie restante, sous la forme de ce qui est communément appelé « un rappel ».

De sources associatives, ce processus de régularisation aurait déjà débuté. Mais il se déroule par vagues successives, et devrait s'étaler jusqu'en 2020. Rien n'est dit cependant sur ce qu'il adviendra des futures vagues des enseignants qui sortiront prochainement de l'école.

Investir au Cameroun.
